



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soins infirmiers à domicile, une nécessité pour préserver l'autonomie des jeunes

Question écrite n° 41021

Texte de la question

Mme Muriel Ressiquier alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur une des problématiques rencontrées par les jeunes en situation de handicap et celle des soins infirmiers à domicile (SSIAD). En février 2020, lors de la conférence nationale du handicap, Emmanuel Macron a listé les objectifs du Gouvernement et l'un d'entre eux était de « permettre à chacune et chacun de vivre une vie digne, une vie libre ». Cet objectif, tout à fait louable, se heurte cependant à la réalité et de nombreuses personnes en situation de handicap se voient contraintes de renoncer à leurs projets de vie, notamment celles bénéficiant de soins infirmiers à domicile. Mme la députée citera pour exemple la situation d'une jeune femme, étudiante à Montpellier, qui après un accident à l'âge de 20 ans s'est retrouvée tétraparésique avec un taux de handicap de 80 % d'après le barème de la MDPH. Cette jeune femme a décidé de se battre pour continuer à vivre « une vie digne, une vie libre », en restant indépendante et en continuant ses études. Pour y parvenir, elle a bénéficié quotidiennement de soins infirmiers à domicile et a ainsi pu continuer à mener à bien ses projets, passant en licence 3 Staps, doublée du début d'une licence d'ethnologie-anthropologie. Mais cet été, tout a été remis en question suite à l'annonce de la fin de ces soins à domicile, faute de personnel. En échange, il lui a été proposé de quitter son domicile, pourtant aménagé spécialement en rapport avec son handicap, pour intégrer une structure spécialisée ou une entrée à l'hôpital. Alors que la France compte actuellement près de 12 millions de personnes en situation de handicap, il est plus qu'inquiétant de voir qu'une partie d'entre elles se voit contrainte de tout abandonner, leurs études, leurs amis, leur autonomie, leur vie... par manque de personnel habilité. Aussi, elle l'interroge sur les moyens qu'il envisage concrètement de mettre en place pour pallier ce manque et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Ressiquier](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41021

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6810

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)